

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-276 du 8 Juillet 1988

portant approbation du Budget Prévisionnel d'Exploitation et du Programme d'Investissement pour l'année 1988 de la Loterie Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixtes et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,

VU l'ordonnance N°6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin,

VU le décret N°84-141 du 23 Mars 1984 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin,

SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie, le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Juin 1988,

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés, le Budget Prévisionnel d'Exploitation et du Programme d'Investissement Exercice 1988 de la Loterie Nationale du Bénin tels qu'ils sont annexés à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

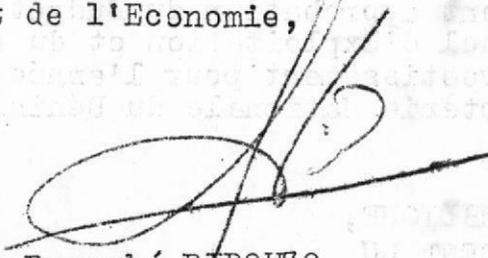
Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliatioms : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 CPC 1 PPC 1 SGCEN 4 MFE 4
Autres Ministères 14 DB-DSDV-DTCP-DI 10 CEAP 6 IGE 3 DCCT 1 GCONB 1
DPE-INSAB-BCP-DLC-DAAE 10 UNB-ENA-FASJEP 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-

[Faint, mostly illegible text and stamps, likely bleed-through from the reverse side of the page. Some words like 'Ministère' and 'Bureau' are partially visible.]